

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

Annexe au procès-verbal de la séance du 5 avril 1972.

## M E S S A G E

DE

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

## A U P A R L E M E N T

LU

Par M. Alain POHER

Président du Sénat.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, le 5 avril 1972.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer le décret par lequel j'ai décidé, sur proposition du Gouvernement et conformément à l'article 11 de la Constitution, de soumettre au référendum un projet de loi autorisant la ratification du traité relatif à l'adhésion de la Grande-Bretagne, du Danemark, de l'Irlande et de la Norvège aux communautés européennes. Ce projet de loi est annexé au décret. Ces textes seront publiés demain au *Journal officiel*.

Je vous adresse également le texte d'un message au Parlement dont je vous serais reconnaissant de donner lecture au Sénat au début de sa séance d'aujourd'hui.

Veillez croire, monsieur le président, à ma très haute considération.

GEORGES POMPIDOU.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les  
Sénateurs,

Tous les débats de politique étrangère qui se sont déroulés dans cette enceinte conduisaient à penser que votre Assemblée, et d'ailleurs le Parlement tout entier, aurait ratifié à une importante majorité le traité d'adhésion. Il m'a cependant paru nécessaire d'interroger directement le peuple français. Par leur réponse, les électeurs n'exerceront pas seulement un droit imprescriptible, ils consacreront solennellement une décision qui engage tout notre avenir. Ainsi le débat n'est pas détourné, il est élargi ; il n'est pas obscurci, il est éclairé. Les élus du peuple que vous êtes, l'élu du peuple tout entier que je suis ne peuvent que s'en réjouir et se sentir confortés dans leur attachement à la démocratie.

C'est une grande partie que joue la France en choisissant de s'engager résolument dans la voie de la construction européenne. A ce jour en effet, reconnaissons-le, et mise à part l'union douanière, seul le Marché commun agricole a pu être mené à son terme. Encore voit-on et verra-t-on se dresser bien des obstacles et s'exercer bien des pressions. Les responsables, présents et futurs, de la politique française trouveront dans la volonté populaire librement et nettement exprimée à la fois possibilité et obligation de défendre un ensemble de règles qui sont l'espoir et l'avenir de notre agriculture.

Mais dans les autres domaines, union économique et monétaire, coopération politique, organisation institutionnelle regroupant et liant les nations sans les dissoudre, l'entreprise n'est qu'ébauchée. Si la réconciliation franco-allemande, scellée par le général de Gaulle et le chancelier Adenauer, était la condition préalable et nécessaire de toute construction européenne, l'absence de l'Angleterre, pourtant, n'a cessé de peser sur les délibérations des Six et de ralentir la marche. Son entrée et celle de trois autres pays amis ont posé et poseront des problèmes. C'est le sort de toute entreprise. Mais quelles perspectives s'ouvrent du même

coup devant l'Europe élargie ! Forte de près de 300 millions d'habitants, d'une économie en progrès constant, d'une civilisation ancienne fondée sur le respect de la personne humaine, d'une volonté affirmée de paix et de coopération avec tous, d'une même conception des libertés démocratiques à travers la diversité des constitutions, l'Europe pourra jouer à nouveau le rôle qui lui revient dans le monde, au service de la paix et de la justice. Elle offrira à tous ses enfants, à nos enfants, en même temps que le progrès économique et social, la fierté d'une grande œuvre collective à accomplir. Intérêt et idéal se rejoignent et se complètent.

Ni vous, ni moi, ne nous dissimulons pour autant les difficultés qui subsistent. Personne dans le monde ne voit sans quelques préoccupations naître une nouvelle grande puissance économique, monétaire, politique, désireuse de coopérer mais capable de résister et résolue à ne pas se soumettre. Encore faut-il qu'au sein même de la nouvelle et puissante Europe, chacun soit bien décidé à en affirmer l'indépendance et la personnalité. La France, pour ce qui la concerne, a pris ses résolutions. Notre pays, riche de son passé, assuré de son avenir, libre de son action, trouvera dans sa participation à l'entreprise européenne une tâche à la mesure de ses ambitions et de ses espérances.

Mesdames, Messieurs les Sénateurs, je vous demande de joindre vos efforts aux miens pour témoigner de notre foi dans la grandeur de la France au sein d'une Europe maîtresse de son destin.